Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216082-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.
Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.
Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/082 Convention concernant la tarification des élèves demi-pensionnaires trédionnais à l'école C. Descartes

Concernant la tarification du restaurant scolaire, la commune de Trédion a sollicité, pour les élèves demi-pensionnaires trédionnais de l'école Catherine Descartes, l'application du tarif elvinois en lieu et place du tarif extérieur. Afin de fixer les modalités de cette disposition, une convention d'entente a été proposée.

Dans le cadre de cette convention, la commune d'Elven appliquera aux familles domiciliées sur la commune de Trédion, et dont les enfants sont scolarisés à l'école publique Catherine Descartes, les mêmes tarifs que pour les familles domiciliées à Elven, selon les conditions mentionnées au règlement intérieur du restaurant scolaire de l'année scolaire en cours (application du tarif en fonction du quotient familial).

En contrepartie, la commune de Trédion s'engage à couvrir l'écart de facturation et à verser annuellement une participation financière correspondant à un forfait de 2,20 € par repas concerné. Ce forfait correspond à l'écart moyen pondéré de facturation, calculé sur la période du début de l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'entente entre les communes d'Elven et Trédion ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC